

Attestation de revenu provenant d'une occupation provisoire

Date de réception

Par revenu provenant d'une occupation provisoire, il faut entendre tout revenu supplémentaire pour une activité salariée ou indépendante qu'un travailleur obtient durant une **interruption de travail en raison de réduction d'horaire**. L'employeur procurant l'occupation provisoire doit communiquer chaque mois le revenu obtenu à l'employeur habituel (art. 41 LACI).

Nom et prénom	N° AVS
Adresse (rue, N°, NPA, localité)	Employeur habituel

Mois	20..	Activité exercée:
------	------	-------------------

- 1** Indiquez dans les cases correspondantes du calendrier les heures effectuées par le travailleur.
Pour les absences payées et impayées, les codes suivants sont à utiliser:

A = maladie, accident, maternité **B** = service militaire, service civil ou de protection civile **C** = autres absences payées **D** = absences impayés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

Durée hebdomadaire normale de travail dans l'entreprise: _____ heures

Durant ce mois, avez-vous offert au travailleur la possibilité d'effectuer plus d'heures de travail (par ex. une activité à plein temps)? oui non

- 2** Revenu d'une activité lucrative indépendante salariée
Salaire horaire/mensuel convenu Fr. _____
Revenu/Salaire brut soumis à l'AVS Fr. _____

- 3** L'activité du travailleur se poursuit-elle?
 oui, probablement jusqu'au _____
 non; motif de la résiliation: _____

- 4** Durant ce mois, la durée du travail a-t-elle été réduite ou le travail a-t-il été provisoirement suspendu complètement dans l'entreprise?
 oui non Si oui: auprès de quelle caisse de chômage le droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, respectivement d'intempéries, sera-t-il revendiqué?

L'employeur/la personne exerçant une activité lucrative indépendante est tenu(e) de fournir des renseignements dignes de foi (art. 88 LACI, art. 28 LPGA).

Lieu et date

Adresse complète, désignation de la branche
Signature valable de l'employeur qui occupe provisoirement/de la
personne exerçant une activité lucrative indépendante

N° de téléphone _____



A remplir par la caisse de chômage

Perte de gain à prendre en considération 80% (col. 13 du décompte)

Fr. _____

+ Revenu provenant d'une occupation provisoire (brut)

Fr. _____

- Perte de gain 100% (col. 12 du décompte)

Fr. _____

Réduction du montant indiqué dans la colonne 15 du décompte de

Fr. _____